

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-CINQUIÈME SESSION
Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
16^e séance
tenue le
jeudi 18 octobre 1990
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 16^e SEANCE

Président : M. PAPADATOS (Grèce)

SOMMAIRE

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/45/SR.16
23 octobre 1990

ORIGINAL : FRANÇAIS

15p.

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)
(A/45/3, A/45/74, A/45/185-E/1990/48, A/45/256-E/1990/58, A/45/257-E/1990/61, A/45/277 et Add.1-E/1990/77; A/45/278 et Corr.1; A/45/292-E/1990/82; A/45/303, A/45/327; A/45/329; A/45/336-S/21385; A/45/338-E/1990/103, A/45/342-E/1990/102, A/45/381-E/1990/118; A/45/584, A/45/598; A/C.2/45/3; A/C.2/45/L.2*, A/C.2/45/L.3, E/1990/91, E/1990/94, E/1990/96)

1. M. DORJGOTON (Mongolie) dit que les événements historiques qui se produisent notamment en Europe de l'Est et en Mongolie et l'interdépendance croissante des pays donnent à l'Organisation des Nations Unies et au Conseil économique et social une responsabilité pratique de plus en plus vaste dans la solution des problèmes économiques mondiaux les plus pressants, ce dont témoignent les résultats de la seconde session ordinaire de 1990 du Conseil. Parmi les plus importants, il faut citer les résolutions sur l'application de la Déclaration sur la coopération économique internationale (E/RES/1990/54) et sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière d'identification rapide, d'analyse et de prévision des tendances économiques mondiales (E/RES/1990/52) et la décision sur le renforcement de la coopération multilatérale dans les affaires économiques internationales (E/DEC/1990/263). Les résolutions sur la revitalisation du Conseil économique et social (E/RES/1990/69 et sur la tenue d'une réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social en 1991 (E/RES/1990/68) devraient elles aussi donner une impulsion nouvelle aux efforts que déploie le Conseil pour résoudre les principaux problèmes économiques, sociaux et humanitaires mondiaux.

2. Il faut se féliciter de l'attention croissante que le Conseil accorde à la mise en valeur des ressources humaines et à la promotion de l'esprit d'entreprise dans le développement économique national, et le rapport du Secrétaire général sur le rôle des entrepreneurs nationaux dans le développement économique (A/45/292) contient des informations très utiles à ce sujet. A cet égard, il convient de signaler que les nouveaux objectifs de la politique économique et sociale de la Mongolie s'inscrivent dans le même courant.

3. Il est encourageant de constater qu'à sa dernière session, le Conseil a tenu des débats étendus sur les problèmes de l'environnement qui menacent la survie de l'humanité. Le Gouvernement mongol attache une grande importance à l'élargissement de la coopération internationale dans ce domaine et souhaite tout particulièrement participer aux activités multilatérales et régionales qui seront organisées dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles.

4. La Mongolie est fréquemment touchée par des catastrophes naturelles très graves. Chaque année l'agriculture est affectée par la sécheresse et des incendies qui détruisent des dizaines de milliers d'hectares de forêts et des centaines de milliers d'hectares de pâturages. C'est pourquoi le Gouvernement a l'intention de renforcer la coopération technique et l'échange d'informations avec tous les membres de la communauté internationale, y compris ses deux voisins, et avec les organismes des Nations Unies, en particulier, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe. Par ailleurs, la Mongolie,

(M. Dorjgotou, Mongolie)

qui est un pays en développement sans littoral, souffre grandement de son manque d'accès à la mer et aux marchés mondiaux ainsi que de la pénurie d'infrastructures des transports et de communications qui freine son intégration dans les échanges commerciaux avec les autres Etats d'Asie et du Pacifique. A cet égard, le représentant souhaiterait appeler l'attention de la Deuxième Commission sur la nécessité de créer au sein du système des Nations Unies un mécanisme spécial pour les problèmes économiques des pays en développement sans littoral, nécessité qui a été réaffirmée par le Premier Ministre de la Mongolie, lors de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la coopération économique internationale.

5. M. VENERA (Tchécoslovaquie) déclare que les relations économiques internationales sont désormais sous le signe de l'ouverture grâce à l'élimination des barrières non économiques qui freinaient la coopération internationale dans ce domaine. Le potentiel d'expérience scientifique et technique accumulé et librement accessible va permettre à l'Organisation des Nations Unies de créer les conditions propices à la solution des problèmes économiques des pays en développement, des pays d'Europe centrale et orientale et de l'humanité tout entière.

6. Par ailleurs, le consensus s'est fait au sein de l'Organisation sur deux principes essentiels, à savoir que chaque pays est lui-même responsable de son développement économique et que la communauté internationale tout entière est responsable du climat macro-économique nécessaire à une saine coopération économique. Ce consensus est exprimé notamment dans la résolution du Conseil économique et social sur la tenue d'une réunion spéciale de haut niveau du Conseil en 1991 (E/RES/1990/68) chargée d'analyser la structure du commerce, des courants financiers, des investissements dans le contexte de l'évolution récente des relations Est-Ouest et de ses conséquences pour les pays en développement.

7. Le Conseil a également adopté à sa seconde session ordinaire de 1990 d'autres décisions extrêmement positives concernant le renforcement de la coopération multilatérale dans les affaires économiques internationales (E/DEC/1990/263) et le rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière d'identification rapide, d'analyse et de prévision des tendances économiques mondiales (E/RES/1990/52). En effet, il serait extrêmement précieux pour de nombreux pays, dont la Tchécoslovaquie, d'avoir accès à des analyses prospectives des différents processus économiques en jeu.

8. La coopération économique régionale constitue une dimension extrêmement importante de la coopération économique multilatérale et les commissions régionales des Nations Unies, dont la Commission économique pour l'Europe, jouent un rôle important dans ce domaine. Il serait nécessaire toutefois de restructurer les travaux de cette dernière pour améliorer son efficacité dans le cadre du continent européen. Les institutions sous-régionales ont aussi un rôle à jouer, et la République fédérale tchèque et slovaque qui œuvre activement en vue de son intégration dans l'Europe, intensifie sa coopération avec l'OCDE et l'AELE entre autres.

(M. Vavera, Tchécoslovaquie)

9. La Déclaration de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale exprime la volonté de la communauté internationale de relancer la croissance économique, en particulier dans les pays en développement. Non moins importante en la matière est la résolution du Conseil économique et social sur les tendances de transfert des ressources à destination et en provenance des pays en développement et leurs incidences sur la croissance économique de ces pays (E/RES/1990/56). La promotion de l'esprit d'entreprise et du libre jeu des lois du marché correspond aussi à une saine conception du développement économique. Ce n'est qu'à ce prix qu'on pourra accroître l'efficacité et la capacité d'adaptation des économies nationales.

10. Les travaux du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales sont très utiles, et la Tchécoslovaquie souhaiterait développer ses consultations avec le Centre, en vue surtout d'obtenir des informations sur la législation applicable aux sociétés transnationales dans les divers pays et sur les questions fiscales.

11. La seconde session ordinaire du Conseil économique et social ainsi que les débats au sein de la Deuxième Commission ont mis en lumière l'importance décisive de l'économie de marché associée à la démocratie, au pluralisme politique et à la protection des droits de l'homme pour le maintien et la promotion d'une saine croissance économique.

12. M. TAYEB (Arabie saoudite) dit que dans sa résolution 1803 (XXVII) du 14 décembre 1962, l'Assemblée générale a recommandé le respect du droit souverain de chaque peuple de disposer de ses richesses et de ses ressources naturelles et déclaré que l'annulation de ce droit allait à l'encontre de l'esprit et des principes de la Charte des Nations Unies et gênait le développement de la coopération internationale et le maintien de la paix. C'est sur cette base que repose la résolution 32/161, dans laquelle l'Assemblée générale a souligné le droit des Etats et des peuples arabes dans les territoires sous occupation israélienne d'exercer leur souveraineté de façon complète sur toutes leurs ressources naturelles et leurs activités économiques et réaffirmé que toutes les mesures prises par Israël pour exploiter ces ressources et activités économiques étaient illégales.

13. Depuis 1967, les territoires occupés sont soumis à une politique de terreur et de colonisation, que les autorités d'occupation israéliennes ont intensifiée après le déclenchement de l'Intifada en vue de faire échouer les efforts que déploient les Palestiniens pour assurer leur développement par leurs propres moyens.

14. Les mesures prises à cet effet par les autorités israéliennes sont décrites dans les paragraphes 3 à 5 du rapport de la CNUCED relatif à l'assistance au peuple palestinien (TD/B/1266).

15. Du fait des pratiques israéliennes, la situation économique des territoires occupés s'est nettement détériorée ces dernières années. En 1988, le volume des investissements a diminué de plus de 20 % dans la Rive occidentale et de 13 % dans la bande de Gaza. Entre 1988 et 1989, le produit intérieur brut a diminué de 35 %. Depuis le déclenchement de l'Intifada, le revenu des ménages a chuté

(M. Tayeb, Arabie saoudite)

de 50 % en raison de la baisse des salaires, alors que les prix ont augmenté de 20 % en 1989. Il est par conséquent impératif que la communauté internationale aide le peuple palestinien à faire face aux menées israéliennes visant à entraver ses efforts de développement. Il faut cependant reconnaître que l'UNRWA, le PNUD, la FAO, l'OMS et l'Unesco sont très actifs dans les territoires palestiniens occupés et répondent d'une manière systématique aux besoins d'assistance du peuple palestinien, en dépit des obstacles que leur imposent les autorités israéliennes parce que leur activité va à l'encontre des intérêts économiques israéliens.

16. S'agissant du développement de l'économie des territoires occupés, le principal problème qui se pose est celui de la souveraineté permanente des Palestiniens sur leurs ressources naturelles. A partir de 1967, Israël a fait main basse sur les ressources en eau de la région qu'elles soient destinées à l'agriculture ou à la consommation des ménages et la population palestinienne n'a aujourd'hui accès qu'à 17 % de ses ressources alors que les colonies israéliennes en contrôlent 20 %. Cette politique discriminatoire est un obstacle de taille au développement de l'agriculture palestinienne.

17. Avant 1987, les autorités israéliennes avaient confisqué 50 % des terres palestiniennes. A la fin de 1979, elles avaient implanté 128 colonies de peuplement, elles en ont créé 117 autres entre 1990 et 1987. En 1988-1989, elles ont confisqué environ 99 000 dounams de terres agricoles dans la Rive occidentale et la bande de Gaza, soit 1,7 % de la superficie totale des territoires occupés, en même temps qu'elles ont démoli 1 576 maisons palestiniennes et en ont condamné 675 autres à titre de châtement collectif. On estime les besoins en logements de la population des territoires occupés à 15 000 unités au total.

18. En dépit des pratiques israéliennes, le peuple palestinien continue de progresser vers l'autosuffisance. Ses efforts n'échappent pas à Israël, qui cherche à réprimer l'Intifada par mesures affectant l'agriculture, telles que la destruction de cultures, les dispositions administratives retardant l'écoulement de la production agricole, l'arrachage de milliers d'arbres fruitiers et d'oliviers, la pulvérisation de produits chimiques toxiques sur les terres agricoles ou la majoration du prix des semences et des engrais.

19. Les recommandations contenues dans le rapport de la CNUCED, notamment celles qui sont formulées à l'intention des Etats et des organisations internationales, sont importantes en ce sens qu'elles peuvent contribuer à la relance de l'économie palestinienne. A cet égard, les exportations des territoires occupés vers les pays européens ne manqueront pas d'exercer un effet stimulant. L'Organisation des Nations Unies doit quant à elle veiller à ce que l'aide internationale parvienne aux Palestiniens de façon à favoriser le développement économique des territoires occupés.

20. M. MISSARY (Yémen) déclare que les profonds bouleversements qui se sont produits sur l'arène politique n'ont guère entraîné de changements sur le plan économique. Le Yémen attache une grande importance au rôle du Conseil économique et social qui est l'organe chargé par la Charte de réaliser de grands projets dans le domaine économique. Il est à espérer que le nouvel esprit de coopération et de dialogue permettra d'éliminer tous les fossés qui séparent encore les pays.

(M. Missary, Yémen)

21. Le Conseil a beaucoup progressé dans ses travaux concernant des questions de procédure, mais il est indispensable à présent qu'il se concentre davantage sur les véritables questions de fond. Il est réconfortant de constater qu'à sa seconde session ordinaire de 1990, il a adopté de nombreuses résolutions par consensus, dont celle sur l'assistance en cas de catastrophes naturelles ou autres situations revêtant le caractère de catastrophe (E/RES/1990/63) et celle sur les réfugiés, les personnes déplacées et les rapatriés (E/RES/1990/78), qui témoigne d'un véritable esprit humanitaire.

22. Malheureusement la paix ne règne toujours pas dans le monde où de nombreuses zones de conflit subsistent. C'est pourquoi le Yémen, comme l'Arabie saoudite, souhaite fermement que les résolutions sur les pratiques économiques israéliennes dans le territoire palestinien et les autres territoires arabes occupés (E/RES/1990/53) et sur l'assistance au peuple palestinien (E/RES/1990/59) soient dûment prises en compte et qu'elles débouchent sur des résultats concrets.

23. M. WU Hoi Long (Chine) rappelle qu'à la dernière session du Conseil économique et social de nombreux pays en développement se sont déclarés profondément préoccupés par les répercussions négatives que l'évolution des relations Est-Ouest pourrait avoir sur le développement économique des pays en développement en général, et sur les mouvements financiers en particulier. En effet, depuis le début des années 80, la croissance des pays en développement a été sérieusement freinée, leur situation économique est devenue plus fragile et l'écart entre eux et les pays développés s'est creusé. Si l'économie des pays en développement, dont la population représente les quatre cinquièmes du total mondial, continue à stagner ainsi pendant longtemps, l'économie mondiale dans son ensemble ne pourra pas maintenir une croissance saine et durable. La relance de l'économie des pays en développement doit donc être l'une des priorités dans le programme économique international et l'évolution des relations Est-Ouest ne devrait nullement distraire l'attention de la communauté internationale de cette question. Il est donc à espérer que la réunion de haut niveau du Conseil économique et social qui doit se réunir en 1991 pourra étudier cette question en profondeur et formuler des propositions concrètes sur les moyens d'éviter les répercussions négatives pour les pays en développement de l'évolution récente des relations Est-Ouest.

24. Par ailleurs, il est indispensable de revitaliser le Conseil économique et social pour lui permettre de s'adapter à la nouvelle situation et de relever les défis des années 90. La mise en application des résolutions 1988/77 et 1989/114 du Conseil a déjà permis certains progrès, mais des mesures supplémentaires devraient être prises pour renforcer les fonctions du Conseil. A cet égard, il serait souhaitable que davantage de chefs de Secrétariat, d'institutions et d'organismes des Nations Unies participent aux réunions du Conseil. Toutes les mesures visant à assurer la revitalisation du Conseil économique et social devraient être strictement conformes aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies.

25. Les sociétés transnationales jouent un rôle de plus en plus important dans l'économie mondiale et l'élaboration d'un code de conduite, qui est l'une des principales tâches assignées à la Commission des sociétés transnationales, répond non seulement aux intérêts des pays d'accueil mais également à ceux des sociétés

(M. Wu Hoi Long, Chine)

transnationales elles-mêmes. Après plus de 10 ans de négociations, un accord est intervenu sur la plupart des dispositions et le Conseil économique et social a transmis à l'Assemblée générale à la session en cours un texte correspondant à l'état des négociations. Il serait souhaitable de régler les questions encore en suspens mais, même dans le cas contraire, la délégation chinoise serait prête à approuver l'adoption du projet de code de conduite par l'Assemblée générale à la session en cours.

26. M. ALMABROUK (Jamahiriya arabe libyenne) se félicite de l'esprit constructif qui a présidé aux travaux de la seconde session ordinaire du Conseil économique et social.

27. La délégation de la Jamahiriya arabe libyenne accueille en particulier avec satisfaction l'adoption de la résolution 1990/61 sur la lutte contre l'infestation par la lucilie bouchère. Cette maladie, qui constitue une menace pour les hommes, le bétail et la faune en Afrique et dans les régions d'Europe voisines de la Méditerranée, touche aussi la Jamahiriya, laquelle s'efforce, en collaboration avec la FAO, le FIDA, le PNUD et l'AIEA d'en limiter la propagation. Malheureusement, la technique de stérilisation d'insectes, qui est la seule méthode éprouvée dont on dispose, n'est détenue que par un petit nombre de pays. Il est à espérer que ces derniers feront preuve de coopération et collaboreront à l'éradication de cette infestation.

28. Pour ce qui est des pratiques économiques israéliennes dans le territoire palestinien et les autres territoires arabes occupés, le représentant de la Jamahiriya, tout en se réservant le droit de revenir ultérieurement sur la résolution 1990/53, regrette que le rapport demandé par le Conseil dans sa résolution 1989/86 n'ait pas été présenté et souhaite vivement qu'il le soit à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Pourtant, en violation flagrante du droit international et des résolutions de l'ONU, Israël continue de spolier le peuple palestinien de la souveraineté sur ses propres ressources naturelles. Il continue de procéder à des expulsions massives et à des déplacements des populations palestiniennes et poursuit sa politique d'implantation de colonies dans les territoires arabes occupés, dans le but d'en changer la composition démographique. La Jamahiriya arabe libyenne dénonce ces pratiques et réaffirme les droits inaliénables des peuples des territoires arabes occupés et leur souveraineté permanente sur leurs richesses naturelles. Elle lance un appel à la communauté internationale pour qu'il soit mis fin à l'occupation sioniste, de façon que le peuple palestinien puisse revenir sur le territoire de ses ancêtres et y créer un Etat indépendant.

29. Enfin, M. Almagrouk, rappelant que son pays a accueilli la seizième réunion de la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), se félicite des résolutions qui ont été adoptées (voir E/1990/84) que le Conseil économique et social a faites siennes par consensus à sa seconde session ordinaire. Il espère qu'elles recevront tout l'appui nécessaire à la session en cours de l'Assemblée générale.

30. M. DEO (Inde) rappelle que l'Inde a accueilli la Consultation mondiale sur l'eau salubre et l'assainissement pour les années 90 qui s'est tenue à New Delhi du 10 au 14 septembre 1990. Organisée par le PNUD, elle a été aussi parrainée par le Comité directeur interinstitutions des Nations Unies pour l'action coopérative de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (1981-1990). La Déclaration de New Delhi (A/C.2/40/3) a été adoptée par 600 participants provenant de 115 pays.
31. Venant ainsi à l'issue de la Décennie lancée par la Déclaration de Mar del Plata de 1977, la Consultation de New Delhi a permis d'évaluer l'expérience des années 80 et de mettre au point de nouvelles stratégies. Les résultats obtenus sont dans l'ensemble positifs, même si, malgré leurs sincères efforts, aucun pays en développement n'a réussi à assurer l'approvisionnement en eau de toute sa population. En revanche, les tâches qui attendent encore la communauté internationale sont redoutables, vu l'accroissement rapide de la population, la persistance de la pollution et la dégradation des ressources en eau.
32. Conformément aux quatre principes directeurs de la Déclaration de New Delhi, il faut assurer la gestion intégrée des ressources en eau et des déchets, réformer les institutions, encourager la gestion des services par les collectivités locales et adopter des pratiques financières judicieuses.
33. Il est instamment demandé aux pays et aux organismes d'aide de formuler des plans d'action pour l'eau et l'assainissement dans lesquels sont intégrés ces principes directeurs. L'eau potable est un besoin humain fondamental et l'accès à l'eau l'une des conditions essentielles de la santé, de la productivité et du développement. Grâce à la coopération entre pays développés et en développement, des progrès considérables seront accomplis dans les années à venir.
34. M. URIARTE (Chili) s'associe pleinement aux vues formulées par le Président du Groupe des 77 et pense avec lui que l'évolution radicale des relations internationales suscite de grandes incertitudes quant à l'avenir de la coopération internationale pour le développement.
35. La Charte assigne au Conseil économique et social un rôle central en ce qui concerne les activités des organismes des Nations Unies dans les domaines économique, social et humanitaire. Or, celui-ci n'a pas été en mesure, à ce jour, de s'acquitter pleinement de son mandat. Si l'on ne peut que se féliciter des initiatives prises en vue de la revitalisation du Conseil, notamment à l'instigation du Groupe des 77, et accueillir avec satisfaction les propositions faites par le Secrétaire général, force est de constater qu'il reste encore beaucoup à faire. Alors même que la fin de la politique des blocs permet à l'Organisation de jouer à nouveau, sur le plan politique, le rôle qui est le sien, les Etats Membres ne font pas preuve de la même volonté en ce qui concerne les problèmes économiques et sociaux. Parallèlement à l'humanisation du domaine politique, on observe une déshumanisation de l'économie.

(M. Uriarte, Chili)

36. La délégation chilienne est convaincue que le moment est venu de repenser entièrement le rôle du Conseil et de s'occuper véritablement de ce qui, bien au-delà de questions de documentation ou de rationalisation des travaux, est au coeur même des préoccupations de la communauté internationale. Il faut savoir tirer parti du consensus qui s'est dégagé lors de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale et des négociations relatives à la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie, faire preuve d'audace et d'esprit novateur et remettre en question des modalités de négociation désormais dépassées. Il faudra peut-être aussi envisager de réduire le nombre des résolutions pour ne se concentrer que sur les sujets les plus fondamentaux, ceux de portée universelle.

37. Il serait peut-être utile, à cet égard, de tirer profit de l'expérience acquise au Conseil de sécurité et de créer, pour le Conseil économique et social, un comité exécutif ou un dispositif de consultations informelles - composé de membres choisis selon le principe de la répartition géographique et politique équitable - qui se réunirait entre les sessions ordinaires du Conseil afin de poursuivre l'analyse des questions jugées prioritaires et surtout qui pourrait agir en cas d'urgence. Le Gouvernement démocratique de la République du Chili espère être en mesure, dès l'année prochaine, d'apporter sa contribution en ce sens au sein du Conseil.

38. Mme EHRENREICH (Danemark), parlant au nom des cinq pays nordiques, limite son intervention à la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, notant que l'amélioration de la situation dans ce domaine est, dans de nombreux pays en développement, indispensable à la croissance économique et au développement social.

39. La Décennie a permis de réaliser d'importants progrès en donnant à de nouveaux usagers accès à l'eau potable (1,3 million) et à l'assainissement (700 000). Des technologies nouvelles d'un coût abordable ont été mises au point. Le Programme du PNUD pour la promotion du rôle de la femme dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (PROWESS) a également joué un rôle important. L'UNICEF a, lui aussi, grandement contribué à toutes ces réalisations. Et pourtant, un tiers de la population mondiale reste sans eau potable en quantité suffisante et sans systèmes convenables d'assainissement.

40. Les pays nordiques souscrivent résolument aux principes de la Déclaration de New Delhi, qui pose comme priorité absolue la généralisation des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement d'ici à l'an 2000, grâce à l'intensification des actions menées à l'échelle nationale et internationale.

41. Sur le plan national, les pouvoirs publics doivent renforcer la priorité accordée à ce secteur et prendre des mesures pour en améliorer la gestion. Ils doivent également se pencher sur les problèmes que pose l'augmentation rapide de la population, conjuguée à un ralentissement de la croissance économique, et sur la nécessité d'une pleine participation de tous les éléments de la société, notamment les femmes, les ONG et le secteur privé.

/...

(Mme Ehrenreich, Danemark)

42. A l'échelle internationale, il faut augmenter le budget consacré à ce secteur. Les organismes des Nations Unies doivent continuer de jouer un rôle moteur et de coordonner les actions et les stratégies mondiales. Il faut renforcer la coopération entre les organisations et, là aussi, veiller à ce que les femmes puissent participer activement à la prise de décisions.

43. A l'échelle mondiale, enfin, les pays nordiques préconisent un renforcement du dialogue entre tous les organismes multilatéraux et bilatéraux dans le cadre du mécanisme de coopération mondiale au-delà de la Décennie. Le Conseil de collaboration devra, pour s'acquitter de la tâche qui lui a été assignée, jouir d'un soutien financier adéquat à l'aide de fonds du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, prélevés sur des activités de moindre priorité.

44. En conclusion, Mme Ehrenreich rend hommage aux efforts déployés par les organismes des Nations Unies et émet l'espoir qu'à l'instar des pays nordiques, d'autres Etats réaffirmeront leur volonté de poursuivre la réalisation des objectifs de la Décennie.

45. M. LAJIM (Malaisie) rappelle que sa délégation a toujours plaidé en faveur de l'assistance au peuple palestinien et a constamment parrainé les résolutions qui s'y rapportent. Les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 ont noté avec préoccupation que l'occupation de territoires arabes par Israël privait les populations de leur souveraineté sur ses ressources naturelles, entravant ainsi leur développement économique et social. La Malaisie s'associe à l'appel lancé par la communauté internationale en vue de la levée immédiate des restrictions et obstacles mis par Israël à la réalisation de projets d'assistance par le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes, notamment les projets mentionnés dans la résolution 39/223. Les exportations palestiniennes doivent bénéficier de concessions commerciales et de mesures préférentielles concrètes sur la base de certificats d'origine palestiniens. Le rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution 1990/59, que le Secrétaire général doit présenter à la quarante-sixième session de l'Assemblée, sera intéressant à cet égard.

46. La Malaisie est consciente de l'importance de l'esprit d'entreprise pour le développement économique et social des pays en développement. Toutefois, s'il est vrai que la croissance passe par l'adoption de politiques économiques nationales judicieuses, il n'en demeure pas moins qu'elle ne peut se faire en l'absence d'une conjoncture internationale favorable. La délégation malaisienne se penchera avec intérêt sur le rapport du Secrétaire général concernant les mesures à prendre, sur le plan national et international, en vue de favoriser le rôle joué par l'entreprise privée.

47. Notant avec préoccupation que les conséquences économiques et sociales de l'expansion de la pandémie du SIDA risquent d'être extrêmement graves, particulièrement dans les pays où les ressources en matière de santé publique sont limitées, le représentant de la Malaisie réaffirme la nécessité de renforcer les services de soins de santé primaires. Toutefois, la lutte contre le SIDA ne doit pas se faire au détriment d'autres priorités en matière de santé. Il importe,

(M. Lajim, Malaisie)

à cet égard, que tous les organismes des Nations Unies, les pouvoirs publics et les organisations intergouvernementales coordonnent leurs efforts avec ceux de l'Organisation mondiale de la santé pour l'application de la Stratégie mondiale de lutte contre le SIDA, au sein du Groupe consultatif interinstitutions.

48. Pour ce qui est de la restructuration des secteurs économique et social, et plus particulièrement de la revitalisation du Conseil économique et social, elle doit avoir pour objectif l'utilisation optimale des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs fixés par les Etats Membres. Il faut donc veiller tout particulièrement à ce que les réformes ne se fassent pas au détriment des pays en développement et éviter que, sous prétexte d'économie, l'on réduise les activités des organes chargés de défendre leurs intérêts.

49. Pour permettre à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social de s'acquitter de leur mandat en vertu de la Charte, il faut renforcer davantage la coopération entre tous les organismes du système. Toutefois, les réformes ne pourront être véritablement efficaces que si les Etats Membres s'engagent résolument à en appuyer l'application. Or il est de l'intérêt de tous que les organes responsables des questions économiques et sociales soient mieux à même non seulement de résoudre les problèmes qui se posent mais encore de faire face à ceux qui s'ébauchent. Il faudrait en particulier à cet effet que les résolutions 1988/77 et 1989/114 du Conseil économique et social soient appliquées intégralement.

50. S'agissant du code de conduite des sociétés transnationales, après avoir rappelé les quatre questions principales en suspens dans le cadre des négociations, l'intervenant souligne que, s'il est vrai que l'on n'a pu s'entendre sur la version définitive du code, il n'en reste pas moins que la très grande majorité des dispositions en ont été acceptées. Il ne devrait donc pas être bien difficile de parvenir à un compromis sur les dispositions en suspens et il faut espérer que l'on y parviendra à la session en cours de l'Assemblée.

51. Le représentant de la Malaisie accueille avec satisfaction les rapports du Secrétaire général sur les préparatifs de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique et la deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique, qui permettront à ce continent d'atteindre l'autosuffisance nationale et régionale. Il se prononce en faveur d'un examen et d'une évaluation à mi-parcours de la Décennie mondiale du développement culturel et se félicite, enfin, des résultats de la Consultation mondiale sur l'eau salubre et l'assainissement pour les années 90 qui s'est tenue récemment à New Delhi.

52. M. JONES (Australie) note que, depuis la session précédente, la pandémie du SIDA a progressé de façon spectaculaire. Un des aspects les plus tragiques de cette pandémie est l'ampleur qu'elle prend parmi les femmes (un tiers des personnes séropositives sont des femmes) et les enfants. Sur les 30 millions de personnes qui seront séropositives au début du siècle prochain, 3 millions seront des femmes en âge de procréer et 10 millions seront des enfants.

(M. Jones, Australie)

53. Pour l'Australie, une action internationale coordonnée et efficace demeure nécessaire pour lutter contre le SIDA. Les résolutions adoptées par consensus par l'Assemblée générale et par le Conseil économique et social ont mis en lumière le rôle de l'OMS en la matière, l'aidant à obtenir un appui élargi sur le terrain à ses activités s'inscrivant dans la Stratégie mondiale de lutte contre le SIDA. Il importe maintenant d'éviter de sombrer dans l'indifférence et, dans l'esprit de la Déclaration de Paris et de la résolution WHA 43.10 de l'OMS, de faire une plus large place aux effets de la pandémie sur les femmes et les enfants.

54. S'il s'agit bien d'un problème mondial, le SIDA aura cependant des conséquences particulièrement tragiques dans les pays en développement. C'est pourquoi, l'Australie appuie pleinement le travail entrepris notamment par l'OMS et le PNUD, en conjonction avec d'autres organismes intéressés et les pays bénéficiaires. Cette alliance historique PNUD/OMS pourra servir de cadre à des mesures coordonnées et complémentaires, car il est maintenant nécessaire de compléter la première phase de la lutte contre le SIDA en cherchant à mieux comprendre les effets de la pandémie sur le développement - d'où l'intérêt des études entreprises ou projetées par le PNUD, l'OMS et l'UNICEF.

55. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, où le nombre de cas de SIDA a augmenté sensiblement, l'Australie a accueilli une conférence régionale sur la question. Par ailleurs, toujours dans le cadre de son soutien à la lutte contre le SIDA, elle fournira des ressources financières et des services consultatifs et poursuivra sa coopération avec d'autres pays. Outre les 2 millions de dollars australiens qu'elle s'est engagée à verser au Programme mondial de lutte contre le SIDA, elle versera 4 millions de dollars australiens pour les programmes régionaux pour la période 1989-1993.

56. Les catastrophes naturelles sont également une cause de souffrances humaines indicibles et de bouleversements économiques et sociaux. En cette première année de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, il convient de noter que, s'il est impossible d'empêcher les catastrophes naturelles de se produire, on peut en réduire les conséquences. Il faut se féliciter du travail entrepris par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe. L'Australie, pour sa part, participe au programme régional de préparation, qui vise à aider les pays en développement à renforcer leur capacité de faire face aux catastrophes naturelles.

57. L'ONU est certes idéalement placée pour jouer un rôle dirigeant pour ce qui est d'aider les pays en développement à faire face à des problèmes tels que le SIDA et les catastrophes naturelles, mais le secteur économique et social est entravé dans son fonctionnement par des structures démodées et des procédures pesantes. A l'heure où l'efficacité de l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales s'accroît, on ne voit guère d'amélioration dans les structures économiques et sociales. Certaines décisions ont bien été prises l'année précédente au sujet de la revitalisation du Conseil économique et social, mais malheureusement il n'y a guère eu de résultats concrets. Si l'on veut que les activités économiques de l'ONU soient plus en rapport avec la réalité, il faut commencer par déterminer quels doivent être les objectifs de ces structures

(M. Jones, Australie)

économiques et sociales, puis adapter les structures à ces objectifs. Il faudrait par exemple explorer les liens entre le Conseil économique et social et les Deuxième et Troisième Commissions ainsi que leurs liens avec les organes subsidiaires, la CNUCED et les commissions régionales. En l'absence d'une telle vision d'ensemble, la méthode progressive suivie à ce jour ne donnera probablement pas de résultats significatifs. La délégation australienne l'a déjà souligné, le but des réformes n'est pas de réduire les coûts mais d'obtenir des résultats et d'accroître l'efficacité des programmes.

58. M. TERNEY (Israël) relève le caractère généralement encourageant du rapport du Conseil économique et social. La session d'été du Conseil s'est d'ailleurs déroulée dans une atmosphère positive. Cela tient aux changements importants qui se sont produits en Europe de l'Est, changements dont Israël se félicite à la fois parce que la famille des nations démocratiques en sort agrandie et que les Juifs soviétiques peuvent enfin décider en toute liberté d'émigrer vers Israël.

59. Autre élément positif, le Conseil a reconnu le rôle central du facteur humain dans le développement et l'importance de la participation populaire et du pluralisme. En effet, les transferts de ressources et le financement international ne suffisent pas à susciter un développement continu et durable dans les pays en développement. Il est capital, ainsi que le montre l'expérience acquise en Israël et dans d'autres pays, d'investir dans l'homme et de créer un environnement politico-social qui permette la participation et l'intégration de toute la population.

60. L'idée que la relance de la croissance et du développement dans les pays en développement doit rester un objectif prioritaire de la coopération internationale mérite également d'être signalée dans le rapport. Cette idée est pourtant gravement compromise par la crise du Golfe et la flambée des prix du pétrole qui en a résulté, qui est lourde de conséquences pour les pays en développement importateurs de pétrole et pour l'économie mondiale en général.

61. Israël se joint aux suggestions déjà formulées quant à l'opportunité de réunir d'urgence le Conseil économique et social en vue d'un examen de la situation du marché pétrolier avec les pays producteurs et les pays consommateurs membres de l'Agence internationale de l'énergie, les premiers ayant encore des capacités de production inexploitées, les seconds disposant d'importantes réserves stratégiques. En effet, la montée des prix du pétrole est due à des facteurs psychologiques et à la spéculation et non à un déséquilibre entre l'offre et la demande. En effet, les 4,5 millions de barils par jour qui ont manqué sur le marché avec l'arrêt de la production iraquienne et koweïtienne ont été rapidement remplacés, grâce à un accroissement de la production dans d'autres pays, et le problème de capacité de raffinage s'est également résorbé. Dans ces conditions, il pourrait être extrêmement utile de convoquer ainsi le Conseil économique et social et le seul fait de tenir cette réunion, avec la participation et la consommation des pays producteurs et des pays consommateurs, pourrait suffire à modérer les tendances spéculatives et à stabiliser le marché. En effet, de l'avis de nombreux experts, il n'est nullement justifié que les prix du pétrole soient plus élevés que ces dernières années.

(M. Tenney, Israël)

62. Etant donné l'importance et le nombre de problèmes économiques et sociaux qui sont à l'ordre du jour de la Deuxième Commission, il est tout à fait regrettable que celle-ci perde un temps précieux sur des questions relatives au conflit israélo-arabe, qui est d'ordre purement politique. L'expérience a montré que, loin de contribuer à l'amélioration de la situation économique et sociale en Judée, en Samarie et dans la bande de Gaza, les résolutions la Deuxième Commission sur ces questions encouragent plutôt les tendances extrémistes du monde arabe, en premier lieu celles de l'OLP, qui demeurent le véritable obstacle à la paix. Il est tout à fait illogique d'y évoquer les actes de violence que l'on appelle "Intifada", qui ont porté un coup très dur au bien-être économique et social dans ces territoires - la délégation saoudienne a donné des chiffres mais Israël n'est pas d'accord sur les causes de la détérioration de la situation. D'ailleurs, y a-t-il vraiment lieu de glorifier l'Intifada, dont le chef de l'OLP lui-même a déclaré que ce n'était pas une lutte menée pour parvenir à un accord ou à une solution politique. L'activité dite révolutionnaire de l'OLP a pour objectif l'établissement d'un Etat palestinien sur les ruines d'Israël, même si cela devait se faire par étapes.

63. De toute façon, le conflit israélo-arabe (y compris le problème palestinien), qui est d'une complexité politique bien connue, n'a aucune place dans les débats de la Deuxième Commission. Il n'est pas pensable que la Deuxième Commission puisse suggérer quoi que ce soit de réaliste et de constructif à ce propos, même dans les domaines économiques et sociaux de sa compétence. Israël appelle de tous ses vœux la paix dans la région et ne cesse d'oeuvrer en ce sens, ainsi qu'en témoigne sa dernière initiative de paix. Toutefois, jusqu'à l'avènement de cette paix, Israël est seul responsable, moralement et en droit international, du bien-être de la population arabe de Judée, de Samarie et de la bande de Gaza, et sa politique est d'agir par tous les moyens, en coopération avec les organismes internationaux intéressés, pour accroître le bien-être économique et social de sa population. Comment d'ailleurs expliquer autrement le développement spectaculaire que ces territoires ont connu.

64. S'ils veulent contribuer au processus de paix dans la région, la Deuxième Commission et les autres organes économiques et sociaux des Nations Unies pourraient encourager toute initiative qui tenterait d'établir un lien, une coopération économique, même indirecte, entre Israël et ses voisins arabes. La paix pourrait peut-être se construire à partir de jalons qui contribueraient au bien-être de tous - Arabes et Juifs - dans la région. Le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Israël a d'ailleurs proposé d'instaurer une telle coopération dans la déclaration faite en séance plénière le 1er octobre dernier.

65. M. LUTFI (Jordanie), exerçant son droit de réponse, fait observer que, selon la déclaration du représentant d'Israël, les conditions de vie dans les territoires arabes occupés se sont améliorées considérablement. S'il en est ainsi, pourquoi les Palestiniens sont-ils malheureux, pourquoi se révoltent-ils contre les forces d'occupation israéliennes? Comment expliquer les centaines de martyrs palestiniens? Il y a une faille soit dans la façon dont Palestiniens et Arabes perçoivent l'occupation israélienne, soit dans les affirmations israéliennes.

(M. Lutfi, Jordanie)

telles que la déclaration que vient de faire le représentant d'Israël. Il n'est pas justifié de dire que le représentant de l'Arabie saoudite a avancé des chiffres inexacts. Il aurait suffi que le représentant d'Israël se rende à la Bibliothèque de l'ONU et examine les centaines de résolutions adoptées par pratiquement toutes les instances des Nations Unies pour condamner la politique et les pratiques d'Israël dans les territoires palestiniens et arabes occupés au cours des 23 dernières années. S'il était vrai que l'occupation et l'annexion des territoires arabes et palestiniens et l'exploitation des ressources naturelles ont pour but d'améliorer les conditions de vie de la population arabe autochtone, une nouvelle théorie du développement économique serait née : le développement et la croissance par l'occupation, l'annexion et l'exploitation de la population autochtone comme source de main-d'oeuvre à bon marché. Il serait même tentant de dire que pour se développer et améliorer les conditions de vie, tous les pays en développement auraient intérêt à inviter Israël à occuper et exploiter leur territoire. Sans vouloir revenir sur la politique et les pratiques d'Israël dans les territoires palestiniens et arabes occupés, on constate que les réalités d'aujourd'hui ne permettent guère de rêver d'un avenir meilleur.

66. M. TAYEB (Arabie saoudite), exerçant son droit de réponse, note que le représentant d'Israël a dit que la Deuxième Commission n'était pas l'instance appropriée pour examiner des questions politiques tout en soulignant lui-même l'aspect politique du problème. Quant aux chiffres donnés par la délégation saoudienne, ils sont tirés de documents de l'ONU et correspondent à la réalité. Il aurait été préférable qu'Israël n'aborde pas cette question.

67. M. TENNEY (Israël), exerçant son droit de réponse, dit que si la Jordanie se plaint de la présence d'Israël dans les territoires, cette situation a été imposée à Israël lors de la guerre de 1967. Etant donné les griefs faits à Israël, le plus simple serait de s'asseoir à une table de négociations et de tenter de résoudre le problème.

68. Le PRESIDENT déclare clos le débat général sur le point 12, à l'exception des alinéas a) et 1).

La séance est levée à 12 h 20.